

Coronavirus COVID-19



Le 27 mai 2020

Aux commissions scolaires
de la région de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

MODALITÉS POUR L'APPLICATION DE LA CRÈME SOLAIRE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

L'utilisation de crème solaire est autorisée chez l'enfant pendant la période scolaire. Le parent doit appliquer préalablement la crème solaire le matin avant le départ pour l'école. Durant les heures scolaires, s'il y a un besoin d'application de la crème solaire, l'enfant doit appliquer lui-même cette crème.

Important :

- L'enfant doit avoir sa propre crème solaire (le parent doit déterminer le type de crème qui répond aux besoins de l'enfant).
- La crème solaire restera en tout temps à l'école identifiée au nom de l'élève.
- Aucun partage de la crème solaire.

Procédure pour l'enfant :

- Se lave les mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique;
- Application de la crème solaire;
- Se relaver les mains avec de l'eau et du savon;
- Bien sécher les mains.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Marie Josée Godi, MD, M. Sc., FRCPC
Directrice de santé publique
Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle
CIUSSS MCQ